

Sport, culture et enjeu militaire en Grèce antique

Marin Sorasso-Bluem, M2 de recherche en Histoire – Mondes Antiques, Paris-Sorbonne

Introduction

Au vu des récents événements sportifs contemporains, glorifiant le sport, la compétition et la fierté nationale, on peut se demander si cet esprit de pratique sportive a des échos dans l'histoire. Et pour ce faire, il convient de revenir aux origines de notre compétition olympique mondiale, inspirée du modèle grec et pourtant peut-être très différente. Si les Jeux Olympiques remontent à une réalité historiquement datée, la place de cet événement sportif change du tout au tout dans le monde méditerranéen antique : limitée géographiquement et culturellement au monde grec, cette compétition panhellénique rassemble des sportifs venant des familles les plus nobles et les plus fortunées de la Grèce, au sein d'un événement qui mêle communément religion et sport. Au-delà de ces jeux, il s'agit ici de voir la place particulière du sport dans ce monde qui a tant inspiré Pierre de Coubertin (1863-1937). Si les Grecs n'ont pas inventé le sport, ils sont à l'origine de la pratique de la « gymnastique ». De γυμνός (*gymnos*) signifiant « nu », des exercices physiques (γυμνάσια, *gymnasia*) sont pratiqués au sein du γυμνάσιον (*gymnasion* : le gymnase), lieu emblématique. Quant à l'étymologie du mot « sport », elle est bien différente. Venant de l'ancien français *disporter*, le terme désigne une plus grande variété d'activités, du jeu physique à sa pratique intensive¹. Nous utiliserons ainsi le mot sport dans son sens le plus vaste, pour désigner l'éducation des enfants, celle des ὁμοιοί (*homoioi*) spartiates, ou encore la pratique compétitive et l'entraînement militaire.

La pratique du sport dans la Grèce antique est avant tout une question d'éducation (παιδεία : *paideia*). La formation du Grec typique, inspiré du motif du καλὸς κάγαθός (*kalos kai agathos* : l'homme beau et bon) est vue idéalement par des auteurs tels Xénophon (430/355), admirateur du modèle de formation spartiate², ou Platon (428/348) qui lie la fondation d'un régime idéal³ à la formation spécifique des citoyens. Cette volonté de modeler le corps par le sport, qui prend surtout un tour aristocratique, se lie à une « exception culturelle » à la grecque : les Jeux Panhelléniques des sanctuaires religieux d'Olympie, de Némée, de l'Isthme ou encore de Delphes sont en effet l'occasion de perpétuer une tradition sportive, religieuse et culturelle, excluant le barbare, celui qui n'est pas grec⁴. Les vainqueurs de ces Jeux bénéficient d'une renommée certaine dans le monde grec. Mais le sport est aussi une

¹ Paul Christensen et Donald G. Kyle, *A Companion to Sport and Spectacle in Greek and Roman Antiquity*, Chichester, John Wiley & Sons, 2014, p. 1-2. Cette mise en perspective sépare dans l'ouvrage le sport, comme pratique physique générique, l'athlétisme (du grec ἄθλος (*athlos*)), comme pratique de compétition impliquant un public et un prix, et le spectacle, comme pratique d'une performance publique.

² Xénophon, *La Constitution des Lacédémoniens*.

³ Platon, *La République et Les Lois*.

⁴ Ce qui occasionne des débats, notamment dans le cas des Macédoniens, à la frontière entre le monde barbare et le monde grec. Paul Christensen et Donald G. Kyle, *A Companion to...* p. 332-345.

préparation à la guerre. Le cas des Spartiates est révélateur, mais la participation aux exercices du gymnase à l'époque hellénistique, et notamment dans l'Égypte lagide ou la Syrie séleucide, est un enjeu politique et militaire.

Les Grecs dans l'Antiquité s'étendent de « Gibraltar à l'Indus, et du Danube au Soudan »⁵. Aussi serait-il impensable de donner un panorama complet des pratiques sportives à cette époque. Toutefois, nos sources vont limiter la recherche. À l'époque classique, les sources littéraires sont profondément tournées vers les deux cités antagonistes que sont Athènes et Sparte, du fait de la Guerre du Péloponnèse (431/404) et des conflits qui s'ensuivent jusqu'à la domination macédonienne. On retrouve aussi les sources épigraphiques, et surtout à Athènes, mais elles sont bien plus importantes à l'époque hellénistique, complétées par les sources papyrologiques de l'Égypte sous domination lagide. Les recherches historiques sur le monde sportif antique se sont aussi considérablement approfondies dans la deuxième moitié du XX^e siècle. La focale olympique a glissé vers la focale culturelle et sociale, comme en témoignent les récents ouvrages sur la question⁶.

Dans ce monde qui est très loin d'être uni, le sport agit comme un élément d'une culture commune, une pratique susceptible de rapprocher les peuples du monde grec entre eux, notamment durant les grandes compétitions religieuses. Au sein même des cités-états ou des royaumes, le sport modèle la société, laissant apparaître une élite éduquée dans les voies du corps et de l'esprit, et préparant le citoyen à la guerre.

Le sport comme modèle culturel et social

Le modèle athénien

Si l'on remonte aux écrits d'Homère, et notamment à l'*Illiade*, les vertus athlétiques des héros sont largement mises en avant dans leurs combats. Entraînés et soutenus ou non par les divinités, les héros se définissent par leurs qualités militaires. Le rusé Ulysse, déguisé et aidé par Athéna, est capable dans l'*Odyssée*⁷ de traverser douze haches avec une seule flèche et la bénédiction de Zeus⁸, et de massacrer ensuite tous les prétendants. Achille, héros des Grecs de l'*Illiade*, est ainsi formé par le Centaure Χείρων (Chiron) et Φοῖνιξ (Phénix) dans les disciplines intellectuelles et sportives⁹. À l'époque classique, vers le début du Ve siècle avant Jésus-Christ, les plus riches des Athéniens offrent à leurs enfants une éducation privée mêlant musique, gymnastique et lettres. C'est à Athènes que cet idéal du *kalos kagathos* est le plus marqué : il s'agit de former physiquement et moralement le jeune citoyen idéal, qui se dévouera ensuite à la cité, à ses traditions, à ses lois.

C'est parmi ces jeunes gens fortunés bénéficiant d'une éducation complète que se retrouvent la plupart du temps les athlètes athéniens¹⁰. Leur formation physique se déroule à la palestra,

⁵ Bernard Legras, *Éducation et Culture dans le Monde Grec. VIII^e siècle av. J.-C. - IV^e siècle ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 2.

⁶ Paul Christensen et Donald G. Kyle, *A Companion to...*, 658 p.; David M. Pritchard, *Sport, Democracy and War in Classical Athens*, New York, Cambridge University Press, 2013, 251 p.

⁷ Homère, *Odyssée*, chant XXI.

⁸ *Ibid.*, vers 413.

⁹ Bernard Legras, *Éducation et Culture...*, p. 4-14. Il cite notamment les vers 434 et suivant du chant IX de l'*Illiade*.

¹⁰ Donald G. Kyle, *Athletics in Ancient Athens*, Leyde, E. J. Brill, 1993 (1987), cité dans Bernard Legras, *Éducation et Culture...*, p. 38-49. On retrouve une analyse prosopographique des vainqueurs athéniens des jeux panhelléniques des années 490 à 404, et ils proviennent majoritairement de grandes familles fortunées.

une partie du gymnase réservée aux jeunes enfants, le gymnase étant réservé aux éphèbes et aux adultes. Cette formation sportive inclut aussi bien la course, la lutte, le lancer de disques, de javelots ou le saut en longueur. On stimule dans cette formation l'*agôn* (ἀγών), l'esprit de compétition qui est à la base de la pensée du sport en Grèce. Les sportifs les plus modestes se contentent généralement de participer aux jeux locaux organisés par des communautés plus restreintes.

Le rite de passage

À un niveau plus anthropologique, le sport agit aussi comme un « rite de passage », selon la formule de l'ethnologue Arnold Van Gennep¹¹ : l'éphébie athénienne est le moyen pour l'adolescent de devenir un citoyen à part entière. Vers l'âge de 18 ans, les citoyens des trois premières classes soloniennes, qui fournissent les effectifs hoplitiques, sont sommés de rejoindre le corps des éphèbes pendant deux ans ; ils y fréquenteront le gymnase et sera engagé dans des missions de garnison. Cette préparation militaire se développe au -Ve siècle, mais est surtout connue par des inscriptions postérieures à -335 et par Aristote¹². La pratique sportive est dès lors vue comme un moyen de former un citoyen-soldat, par l'endurance et la discipline. Le sport et l'éphébie agissent comme un creuset d'où doivent sortir des citoyens patriotes.

Le lien entre sport et citoyenneté se lierait donc en une préparation à l'aspect militaire. En effet, on rentre dans le monde du *farmer soldier*¹³, du soldat-laboureur qu'on retrouve dans le combat rituel qu'est la lutte entre deux phalanges hoplitiques à l'époque archaïque : trouver une plaine, se battre en rangs serrés, pousser à la débandade l'adversaire, organiser une trêve, enterrer les morts et décider du vainqueur, telles sont les règles non écrites du combat militaire entre deux cités grecques. Suivant les situations, la préparation du citoyen suffisamment riche pour financer son équipement et être appelé au combat change, et la multiplication des combats implique une formation physique plus approfondie que celle requise pour des combats sporadiques.

Être un Grec

Depuis les jeux funéraires de l'Iliade organisés par Achille pour son amant Patrocle décédé¹⁴, on sait que les Grecs accordent une véritable valeur religieuse aux jeux qu'ils organisent. Ces jeux peuvent être locaux, et concerner un dème attique ou une cité, mais c'est bel et bien dans les sanctuaires panhelléniques que nous retrouvons le modèle sportif grec. Organisés strictement, ces jeux suivent un rituel précis. Ils se doivent d'abord d'être ouverts à l'ensemble des Grecs, qu'ils soient des athlètes ou des spectateurs. Le mot athlétisme vient d'ailleurs de ces concours sportifs, puisqu'*ἄθλος* (*athlos*) signifie compétition. Ces grands sanctuaires, tels celui de Delphes, de l'Isthme ou encore de Némée, sont dédiés à des dieux. Le plus connu est celui d'Olympie, célébrant Zeus. Il est le plus vieux et le plus stable des concours athlétiques grecs, tant et si bien que son délai de mise en place de quatre ans devient

¹¹ Arnold Van Gennep, *Les Rites de Passage*, Paris, Éditions A&J Picard, 2011 (1909), 316 p.

¹² Aristote, *La Constitution des Athéniens*, 42.1-2.

¹³ Victor Davis Hanson, *The Western Way of War. Infantry Battle in Classical Greece*. Berkeley, University of California Press, 2009 (1989), 320 p.

¹⁴ Homère, *Iliade*, chant 23, vers 262-897.

une unité de mesure du temps transcendant les différences entre les cités, notamment à partir du IV^e siècle avant Jésus-Christ. Les vainqueurs de ces jeux sont vus comme bénis des dieux et ont un grand prestige¹⁵ : d'après Plutarque, lorsque les Spartiates organisent une campagne militaire, la place d'honneur à côté du roi est réservée aux vainqueurs de jeux¹⁶.

De fait, les barbares, les esclaves et les femmes ne se retrouvent pas à concourir dans ces jeux. Le critère principal qui détermine l'appartenance au monde grec est régi par le sport, comme le prouve la poussée macédonienne¹⁷. Le roi Alexandre Ier (498/450) tente de participer lui-même aux jeux panhelléniques. Son royaume étant à la frontière entre monde grec et monde barbare, de par ses limites externes, mais aussi internes¹⁸, il est recalé une première fois, mais arrive à retracer une généalogie mythique pour placer ses ancêtres comme descendants des rois d'Argos. Sa participation au concours le fait entrer de plain-pied dans le monde grec. Philippe II (359/336) et Alexandre III (336/323) n'y échapperont pas. Le premier monarque est vainqueur plusieurs fois dans des courses à cheval ou en chariot¹⁹. Quant au second, il organise régulièrement durant ses longues conquêtes des jeux destinés à détendre les soldats et à rappeler que l'invasion qu'il a lancée se veut panhellénique.

La guerre, affaire de sportifs amateurs ?

Être un hoplite

L'appartenance à une cité donne notamment l'obligation de la défendre en cas de besoin. Seuls les plus riches des citoyens, capables de financer la panoplie hoplitique, participent aux guerres à l'époque archaïque et classique. On a vu que l'éducation sportive à Athènes était une affaire de privilégiés, d'où ce lien un peu simpliste qu'on pourrait tirer entre richesse, sport et art militaire. Toutefois, les besoins militaires augmentent considérablement, notamment lors de la guerre du Péloponnèse, racontée notamment par Thucydide²⁰. Les citoyens des classes de richesse inférieures sont ainsi tenus de fournir les contingents de la marine pour la cité d'Athènes.

Si l'éphébie athénienne est un modèle de préparation militaire, l'exemple le plus frappant reste la cité de Sparte, longtemps opposée à Athènes et attirant des questionnements sur leur société²¹. Si les hilotes et les périèques, peuples locaux, s'occupent des tâches les plus ingrates ou servent d'auxiliaires dans l'armée, ce sont bien les ὄμοιοι (*homoioi*) spartiates qui constituent le corps de citoyens-soldats de l'état. Ils sont pris en charge dès l'âge de 7 ans par les structures étatiques dans ce qu'on appelle l'ἀγωγή (*agôgè*), ou dressage. La tradition fait remonter ces lois à la constitution du lointain et mythique Lycurgue (-VIII^e siècle). Les enfants sont élevés à la dure, forment des bandes, se battent, sous l'œil attentif des maîtres de 7 à 12 ans. L'éducation s'intensifie ensuite : les jeunes gens ne peuvent plus voir leur famille, sont

¹⁵ Ce qui est notamment commenté dans David M. Pritchard, *Sport, Democracy and...* 251 p. L'engouement du peuple tout entier pour ces sportifs-aristocrates au sein d'une démocratie interpelle beaucoup l'auteur.

¹⁶ Plutarque, *Lycurgue*, 22.7.

¹⁷ Paul Christensen et Donald G. Kyle, *A Companion to...*, p. 332-345.

¹⁸ M.-B. Hatzopoulos, *Macedonian Institutions Under the Kings. A Historical and Epigraphic Study* (Tome I), Paris, De Boccard, 1996, 554 p. La formation de la Macédoine en tant que royaume mélange adjonction de cités grecques et de cités dont la grécité n'est pas avérée, opérant une fusion culturelle.

¹⁹ Plutarque, *Alexandre*, 3.5 et 4.5.

²⁰ Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*.

²¹ Xénophon, *Constitution des Lacédémoniens*.; Plutarque, *Lycurgue*, 24.1. : il compare la cité à un vaste camp militaire.

pieds nus, très peu nourris, et s'entraînent dans le gymnase aux disciplines hoplitiques. Pour donner un exemple de combat rituel organisé, on en trouve si l'on en croit Pausanias²² au δ Πλατανιστάς (*Platanistas*). Sur cet îlot « couvert de platanes », bordé par deux ponts où l'on retrouve la statue de Lycurgue et celle d'Héraclès, deux bataillons d'adolescents s'y rencontrent vers midi pour se battre, après avoir sacrifié un chien à Arès : « Là, se livre à coups de poing, à coups de pied, un violent combat ; on cherche à s'entre-arracher les yeux, on se mord, on se presse corps à corps : une troupe tombe sur l'autre, et chacun s'efforce de pousser dans l'eau son adversaire »²³.

Cette lutte brutale, organisée par l'État, est placée sous le patronage du père de la constitution spartiate, du demi-dieu guerrier Héraclès et du dieu de la guerre : les aspects civiques et religieux se retrouvent une fois de plus mêlés. Une fois l'âge de vingt ans atteint, les *homoioi* continuent de s'entraîner, de pratiquer la danse martiale et d'autres sports collectifs²⁴, tout en ayant désormais le droit de participer aux repas collectifs avec les autres citoyens. Et lorsque le moment vient de combattre, ils prennent les armes. Leur réputation d'excellence militaire est célébrée dans toute la Grèce et dans nombre d'écrits²⁵.

La place du gymnase dans les armées hellénistiques

Pour l'époque hellénistique, où nous disposons d'une masse considérable d'inscriptions dans le monde grec, complétées par les sources papyrologiques en Égypte lagide, nous pouvons nous intéresser aux royaumes des successeurs d'Alexandre, et notamment des Lagides d'Égypte et des Antigonides de Macédoine. Le gymnase devient à une époque où les Grecs se sont implantés jusqu'en Inde un facteur d'hellénisation : le sport structure une culture grecque exportée hors des limites traditionnelles des cités grecques. Cela est d'autant plus visible dans les monarchies hellénistiques, qui se doivent de maintenir leur hégémonie sur un ensemble de peuples grâce à leur armée²⁶.

Le gymnase apparaît comme un élément central de la vie hellénique²⁷, par les exercices qu'il organise et les concours qu'il met en place, mais aussi de la vie militaire²⁸. C'est dans le gymnase que les techniques de combat de fantassin « à la grecque » sont enseignés, et ce dès 14 ans. C'est par exemple le cas des fantassins antigonides, comme le montrent les études épigraphiques²⁹ : si, en théorie, le soldat macédonien prélevé dans chaque « feu » peut avoir au minimum 15 ans, c'est que sa formation a débuté au moins à 14 ans dans les gymnases. C'est là qu'il apprend à manier la sarisse³⁰, cette longue lance représentative de la phalange

²² Pausanias, *Périégèse, ou Description de la Grèce*, 3.14.8-10.

²³ *Idem*.

²⁴ Paul Christensen et Donald G. Kyle, *A Companion to...*, p. 146-155. D'après Xénophon, *La Constitution des Lacédémoniens*, 9.3-5, ceux qui sont accusés de lâcheté en temps de guerre sont choisis en dernier pour les jeux collectifs, et ont les pires places de danse.

²⁵ Notamment chez Xénophon, admirateur du modèle spartiate.

²⁶ Marcel Launey, *Recherches sur les Armées Hellénistiques*, Tome I et II, Paris, De Boccard, 1987 (1951), 1315 p.

²⁷ « Partout où s'implante l'hellénisme apparaissent gymnases, stades, aménagements sportifs » Henri-Irénée Marrou, cité dans Bernard Legras, *Éducation et Culture...*, p. 100.

²⁸ *Ibid.*, p. 813-874.

²⁹ Voir Michel Feyel, « [Un nouveau fragment du règlement militaire d'Amphipolis](#) », *Revue Archéologique*, vol. 6 (juillet-décembre 1935), p. 29-68. ; M.-B. Hatzopoulos, *L'Organisation de l'Armée Macédonienne sous les Antigonides. Problèmes anciens et documents nouveaux*, Athènes, De Boccard, 2001, 196 p. ; Miltiade Hatzopoulos, « [Nouveaux fragments du règlement militaire macédonien](#) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 144, n° 2 (2000), p. 825-840.

³⁰ Manolis Andronicos, « Sarissa », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, vol. 94, n° 1 (1970), p. 91-107.

macédonienne, et qu'il y apprend la discipline. Même si dans les faits, il est très rare de voir un porteur de sarisse de l'âge de 15 ans, c'est bien l'entraînement du gymnase qui définit le guerrier, et qui le sépare des troupes mercenaires, habituées à se battre différemment, telles les troupes légères thraces ou illyriennes, ou encore les mercenaires crétois adeptes du tir à l'arc.

C'est encore plus flagrant en Égypte. La monarchie lagide, d'origine macédonienne, qui utilise les peuples locaux dans ses armées, place des colons grecs dans certains nomes, principalement des Macédoniens. Leur but est d'utiliser ces colons dans leur armée en tant que phalangistes, corps d'armée auréolé d'un prestige militaire très important. Et comme le gymnase suit toujours l'hellénisme, ces colons organisent où ils sont la construction de gymnases. Cet hellénisme militaire suit l'hellénisme culturel, et reste un facteur d'identité grecque : les lois gymnasiarchiques émanant de l'État pour réguler le mode de fonctionnement des gymnases en sont la preuve³¹. La pratique du sport dans les gymnases définit le Grec qui se battra dans la phalange pour le monarque.

Conclusion

Dans le monde grec, le sport est avant tout une affaire culturelle. Les compétitions sportives sont organisées dans de grands sanctuaires religieux, sont réservées à des Grecs et définissent même la grécité, comme selon la formule célèbre d'Hérodote : « [L]e corps hellénique étant d'un même sang, parlant la même langue, ayant les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sacrifices, les mêmes usages, les mêmes mœurs »³².

Le sport accompagne ainsi les formations d'excellence, comme celles des aristocrates, qui fournissent l'essentiel des participants aux grands jeux panhelléniques, et peut servir de creuset pour définir le citoyen à l'échelle de la cité, et est même requis par les rois hellénistiques pour constituer leurs corps de troupes grecques. À ce titre, le gymnase prend un rôle décisif à l'époque hellénistique, puisqu'il accompagne l'expansion grecque, et que les monarques l'utilisent pour former les phalanges macédoniennes, destinées à se battre en première ligne à côté des contingents ethniques possédant leurs propres capacités de combat.

C'est à la fin du III^e siècle avant Jésus-Christ que les Romains interviennent dans les affaires grecques. Le Romain Titus Quinctius Flaminius vainc militairement les Macédoniens de Philippe V à Cynoscéphales en 198 au moment de la Deuxième Guerre de Macédoine. Plutôt que d'occuper la Grèce, les Romains « libèrent » les Thessaliens et les enclaves macédoniennes du joug antigonide, et Flaminius proclame la liberté de tous les Grecs aux Jeux Isthmiques de 196 : ce n'est pas un hasard si l'hellénophone³³ choisit un sanctuaire panhellénique, en pleine compétition sportive, pour s'exprimer en tant que général vainqueur. Cinquante ans plus tard, la Grèce devient une province romaine, et la culture grecque s'invite à Rome. Les élites romaines considèrent à partir de cette époque l'éducation grecque comme étant une formation d'excellence, et nombre de jeunes gens fortunés iront à

³¹ Dont la fameuse loi gymnasiarchique de Béroïa, une petite cité de Macédoine. À voir notamment dans Philippe Gauthier et M.-B. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Béroïa*, Athènes, Centre de recherche de l'Antiquité grecque et romaine, 1993, 208 p.

³² Hérodote, *Histoires*, 8.144.

³³ Plutarque, *Flaminius*, 5.7.

la rencontre de l'idéal intellectuel et sportif porté par le gymnase sur sa terre d'origine. Le modèle éducatif élitiste à la grecque se retrouve ainsi à la croisée des deux mondes.

Pour en savoir plus

ANDRONICOS, Manolis. « Sarissa ». *Bulletin de Correspondance Hellénique*, vol. 94, n° 1 (1970), p. 91-107.

ARISTOTE. *Constitution des Athéniens*. Paris, Belles Lettres, 1972 (1922), 101 p.

CHANLOTIS, Angelos. *War in the Hellenistic World. A social and cultural history*. Bodmin, Blackwell, 2005, 308 p.

CHRISTENSEN, Paul et Donald G. KYLE. *A Companion to Sport and Spectacle in Greek and Roman Antiquity*. Chichester, John Wiley & Sons, 2014, 658 p.

DUCREY, Pierre. *Guerre et Guerriers dans la Grèce Antique*. Paris, Hachette Littératures, 1999 (1989), 318 p.

FEYEL, Michel. [«Un nouveau fragment du règlement militaire d'Amphipolis»](#). *Revue Archéologique*, vol. 6 (juillet-décembre 1935), p. 29-68.

HANSON, Victor Davis. *The Western Way of War. Infantry Battle in Classical Greece*. Berkeley, University of California Press, 2009 (1989), 320 p.

HATZOPOULOS, M. B. *Macedonian Institutions Under the Kings. A Historical and Epigraphic Study* (Tome I). Paris, De Boccard, 1996, 554 p.

HATZOPOULOS, Miltiade. [«Nouveaux fragments du règlement militaire macédonien»](#). *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 144, n° 2 (2000), p. 825-840.

HATZOPOULOS, M.-B. *L'Organisation de l'Armée Macédonienne sous les Antigonides. Problèmes anciens et documents nouveaux*. Paris, De Boccard, 2001, 196 p.

HÉRODOTE. *Histoires*. Paris, Les Belles Lettres.

HOMÈRE. *Illiade*. Paris, Les Belles Lettres, 2007, 2015 (1998), 420 p.

HOMÈRE. *Odyssée*. Paris, Les Belles Lettres, 2015 (2001), 350 p.

LAUNEY, Marcel. *Recherches sur les Armées Hellénistiques*, Tome I et II. Paris, De Boccard, 1987 (1951), 1315 p.

LEGRAS, Bernard. *Éducation et Culture dans le Monde Grec. VIII^e siècle av. J.-C. - IV^e siècle ap. J.-C.* Paris, Armand Colin, 2002 (1998), 156 p.

PAUSANIAS. *Périégèse, ou Description de la Grèce*. Paris, Société Royale Académique des Sciences, 1821.

SORASSO-BLUEM, Marine. « Sport, culture et enjeu militaire en Grèce ». *HistoireEngagee.ca* (12 octobre 2016), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/?p=5823>.

PLATON. *Œuvres complètes*. Paris, Les Belles Lettres, 2001 (1923).

PLUTARQUE. *Vies Parallèles*. Paris, Gallimard, 2001, 2292 p.

PRITCHARD, David M. *Sport, Democracy and War in Classical Athens*. New York, Cambridge University Press, 2013, 251 p.

THUCYDIDE. *La Guerre du Péloponnèse*. Paris, Les Belles Lettres, 2014 (2009).

VAN GENNEP, Arnold. *Les Rites de Passage*. Paris, Éditions A&J Picard, 2011 (1909), 316 p.

XÉNOPHON. *La Constitution des Lacédémoniens, Agélasas – Hiéron. Suivi de Pseudo-Xénophon, Constitution des Athéniens*. Paris, Les Belles Lettres, 2008, 164 p.